

L'accès à l'emploi des jeunes demandeurs d'emploi diplômés de l'enseignement supérieur en Région bruxelloise

On part souvent du postulat selon lequel le diplôme constitue une bonne protection contre le chômage. Au plus celui-ci est élevé, au plus vite on trouverait un emploi. C'est en partie vrai. Néanmoins, la réalité bruxelloise est plus complexe. A diplôme identique, les taux de chômage sont plus élevés à Bruxelles que dans les autres Régions¹. De plus, tous les diplômes n'ont pas la même valeur sur le marché de l'emploi. Certains critères comme le type d'études supérieures et le domaine d'études sont déterminants dans les débuts de carrière². En conséquence, le diplôme ne constitue plus une garantie absolue de protection contre les situations de chômage. Des facteurs liés aux particularités du marché du travail bruxellois, aux compétences acquises le long du parcours socio-scolaire des jeunes sont autant d'éléments qui pèsent sur les possibilités d'accéder à l'emploi. Ce focus a comme objectif d'apporter un éclairage de ces différentes situations grâce à une analyse statistique et géographique d'une population de jeunes demandeurs d'emploi considérés comme hautement qualifiés.

A. PROFIL STATISTIQUE DES JEUNES CHOMEURS DIPLOMES DU SUPERIEUR

La population étudiée représente exclusivement les jeunes de moins de 30 ans inscrits comme demandeurs d'emploi et non la population dans son entièreté. Les jeunes qui sont encore aux études et ceux qui ne passent pas par la « case chômage » échappent donc à l'analyse.

En 2012, 31.647 jeunes étaient demandeurs d'emplois (DEI), ce qui représente près de 30% de l'ensemble des DEI. Parmi ces jeunes, 4.044 sont diplômés de l'enseignement supérieur, soit près de 13 % des jeunes DEI de moins de 30 ans. Une partie d'entre eux a effectué des études supérieures universitaires (40%) et l'autre partie, des études supérieures non universitaires (60%). En ce qui concerne les diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire, on distingue l'enseignement supérieur de type court ou 1^{er} cycle (graduat, candidature, bachelor, exemple : infirmière, assistant social...) de l'enseignement supérieur de type long ou 2^{ème} cycle (licence, master, exemple : psychologue, architecte...). En fait, parmi les jeunes DEI diplômés du supérieur non universitaire, 80% ont réalisé des études de type court. En termes de durée de chômage, 36% de l'ensemble des jeunes DEI diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage depuis au moins un an. Il existe des différences significatives selon les filières en termes de durée délais d'insertion.

1 VANDERMOTTEN C. ; *Evolution socioéconomique, reproduction sociale et formation à Bruxelles*, CCFEE, 2008

2 MARTINIELLI D. ; *le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière*, n°1313, Octobre 2010, INSEE.

Tableau 1 : Répartition des DEI diplômés de l'enseignement supérieur par type d'études (moy. annuelle 2012)

Types d'études supérieures	v.a	En %
Supérieur non-universitaire	2.429	60,1
<i>Dont type court (1^{er} cycle)</i>	2.009	79,7
<i>Dont type long (2^{ème} cycle)</i>	420	20,3
Supérieur universitaire	1.615	39,9
Total	4.044	100,0

Source : Actiris, Calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

Les taux de sortie du chômage des jeunes diplômés selon leur quartier de résidence : Les résultats d'une analyse complémentaire de suivi longitudinal sur un an des jeunes qui viennent s'inscrire auprès d'Actiris après leurs études a permis de relever l'existence d'inégalités d'accès à l'emploi à niveau d'études égal. Les taux de sortie du chômage des jeunes issus du « croissant pauvre » sont systématiquement plus bas que ceux issus du « reste de la Région ». D'une part, on observe une sous-représentation des diplômés élevés dans les quartiers « défavorisés » par rapport aux quartiers « favorisés ». Et d'autre part, à diplôme égal, les jeunes qui résident dans le « croissant pauvre » accèdent plus difficilement à l'emploi. Cette constatation s'inscrit dans le contexte de dualisation sociale qui prévaut à Bruxelles et nous amène à nous pencher sur ces clivages à l'échelle territoriale.

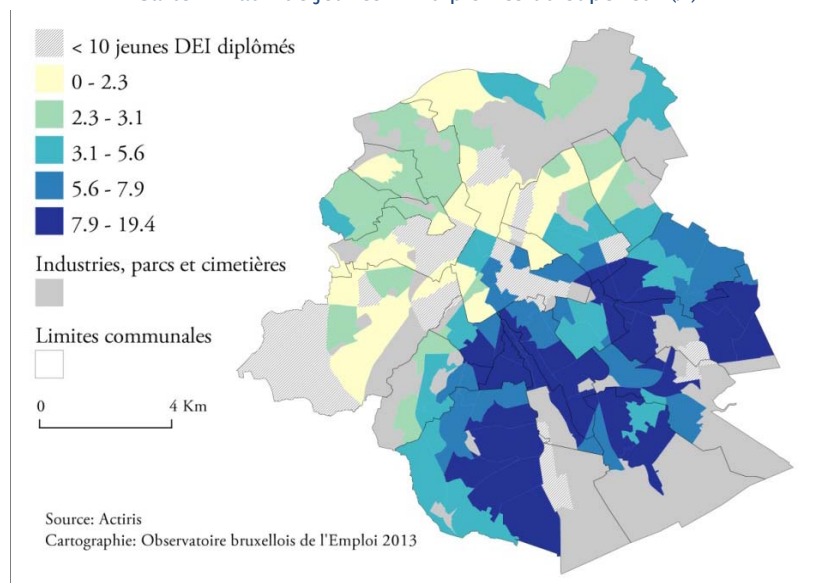
B. LOCALISATION DES JEUNES CHOMEURS DIPLOMES DU SUPERIEUR

La Région se caractérise par une ségrégation socio-spatiale. Dans certaines parties de la ville – les quartiers centraux dits du « *croissant pauvre* », le taux de chômage des jeunes peut atteindre 35% et la proportion de jeunes peu formés culmine jusqu'à 50%. Même si des clivages sociogéographiques existent à l'échelle territoriale, il serait réducteur, en matière d'accès à l'emploi des jeunes, de faire une corrélation directe entre leur localisation géographique et leur devenir socioprofessionnel. D'une part, l'interprétation de la localisation des jeunes diplômés de cette classe d'âge n'est pas évidente car les jeunes sont très mobiles et la part d'entre eux qui a quitté le foyer parental n'est pas connue. Et d'autre part, les inégalités d'accès à l'emploi sont complexes et ne peuvent être appréhendées uniquement avec ce genre de données administratives. L'approche territoriale permet tout au plus de mettre en évidence, trois éléments que nous développerons dans l'analyse ci-dessous

1. Les jeunes DEI diplômés du supérieur sont fortement surreprésentés dans le sud de Bruxelles

L'ensemble des jeunes DEI diplômés de l'enseignement supérieur se trouvent en surreprésentation dans les quartiers aisés du sud et sud-est de la Capitale (carte 1).

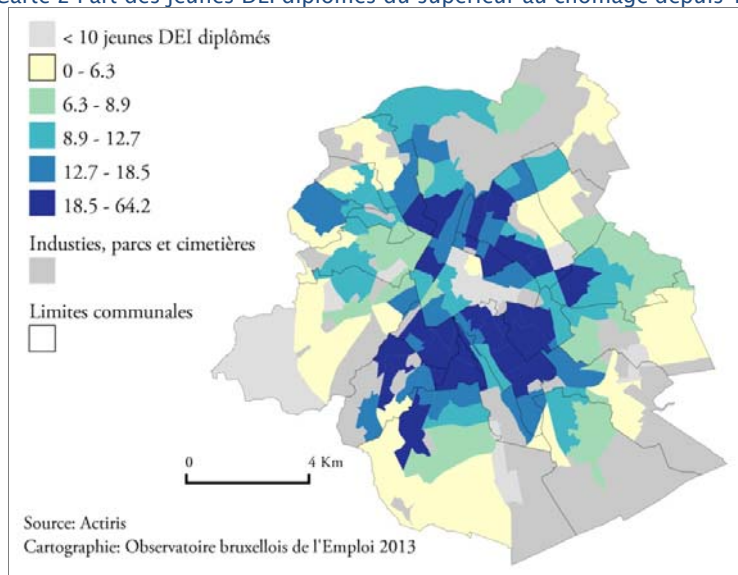
Carte 1: Taux de jeunes DEI diplômés du supérieur (%)



2. La géographie de ces jeunes fluctue selon leur durée de chômage

Ceux qui restent plus d'un an au chômage sont localisés dans les quartiers centraux (« croissant pauvre » et alentours) de la Région (voir carte 2). Ce qui nous fait dire qu'à diplôme égal, les jeunes qui résident dans les quartiers centraux et/ou de première couronne restent plus longtemps au chômage que leurs homologues des quartiers aisés.

Carte 2 Part des jeunes DEI diplômés du supérieur au chômage depuis 1 an (%)



3. La répartition spatiale diffère également selon le type d'études et la durée de chômage

3.1. Ceux qui restent moins de six mois au chômage :

- **Pour les diplômés de l'enseignement supérieur de type universitaire:** l'analyse révèle que parmi ces jeunes, une plus grande proportion est localisée dans les quartiers de **deuxième couronne** de la Région. Leur présence est marquée dans le quadrant sud-

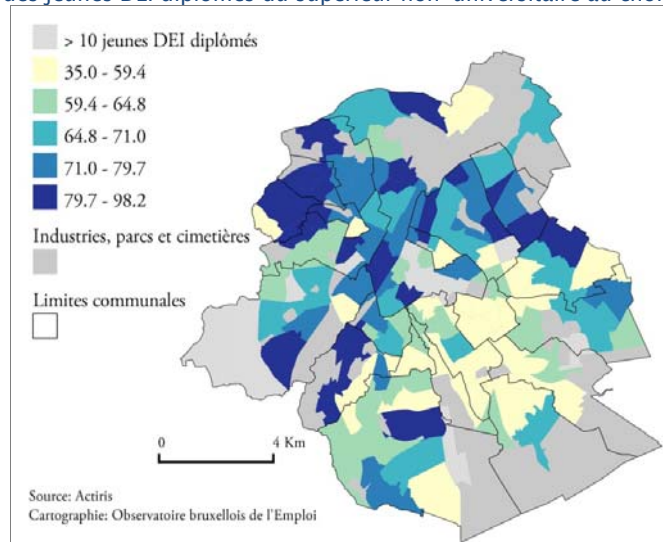
est (les deux Woluwé, Etterbeek, Auderghem, le haut d'Ixelles) ainsi que dans certains quartiers uclois (Vivier d'oie, Kalevoet, Churchill...). En revanche, ils se retrouvent en très faible proportion dans les quartiers du nord-ouest de la Capitale.

- **Pour les diplômés de l'enseignement supérieur de type non-universitaire**: l'analyse met en évidence qu'une proportion plus importante de ces jeunes se localise dans les **quartiers périphériques**. Ces quartiers se situent aussi bien dans les communes du quadrant sud-est (Evere, les deux Woluwé, Auderghem et Watermael-Boitsfort) que dans les quartiers des communes de première et deuxième couronne du nord-ouest de Bruxelles (Jette, Berchem Sainte-Agathe, Molenbeek, Anderlecht et quelques quartiers tout au Nord de Bruxelles-ville). En revanche, ils sont proportionnellement moins présents dans les quartiers du «croissant pauvre», excepté dans les quartiers Marolles, Cureghem-Rosée et Chaussée de Haecht.

3.2. Ceux qui restent un an ou plus au chômage :

- **Pour les diplômés de l'enseignement supérieur de type universitaire**: l'analyse révèle que parmi ces jeunes DEI, une plus grande proportion est localisée dans les quartiers de **première couronne** (Saint-Gilles, Ixelles, Etterbeek, Schaerbeek et Saint-Josse) de la **rive droite du Canal**. Une plus forte proportion de ces jeunes se retrouve également dans quelques quartiers périphériques d'Uccle (Montjoie, Calevoet et Saint-Job) et de Woluwé Saint-Lambert. On notera la faible proportion de ces jeunes dans les quartiers du «croissant pauvre», à l'exception des quartiers Dansaert et Marolles et peu présent rive gauche du Canal, dans les communes du nord-ouest (Anderlecht, Molenbeek...) de Bruxelles.
- **Pour les diplômés de l'enseignement supérieur de type non-universitaire (carte 3)** : la cartographie montre que parmi ces jeunes DEI, une plus forte proportion se situe dans les quartiers situés **rive gauche du canal** et dans le « croissant pauvre » et ses alentours.

Carte 3 : Part des jeunes DEI diplômés du supérieur non-universitaire au chômage depuis 1 an (%)



Pistes de réflexion

On retiendra qu'il existe une **inégalité d'accès à l'emploi** entre les jeunes demandeurs d'emplois diplômés selon le type d'études. Cette différence s'inscrit dans le contexte concurrentiel du marché du travail bruxellois qui génère une concurrence accrue entre les jeunes diplômés pour l'accès à un poste de travail. Concurrence d'autant plus forte, qu'elle ne s'arrête pas aux frontières de la Région. En effet, plus le poste de travail est qualifié, plus il attire des travailleurs issus de la périphérie bruxelloise³. Par ailleurs, cette compétition s'exprime parfois par un phénomène de déclassement⁴ : dans un contexte de chômage massif, certains jeunes sont amenés à accepter des emplois qui ne correspondent pas forcément à leur niveau de formation initiale. De nombreux **facteurs** ont un impact sur les **délais d'insertion professionnelle** des jeunes. Certains sont liés à la classe d'âge et donc aux compétences des jeunes bruxellois tous niveaux d'études confondus (le manque d'expérience professionnelle, la connaissance insuffisante des langues etc.). D'autres facteurs sont d'ordre individuel comme les ressources sociales mobilisables (réseaux) dont l'étendue varie d'un jeune à l'autre en relation avec le milieu social d'origine et l'ancrage social. D'autres paramètres plus spécifiques aux diplômés sont liés aux choix d'orientation des études : le choix d'une filière ou d'une spécialité plus ou moins prestigieuse peut générer des différences sur le marché du travail en facilitant (ou pas) l'accès à l'emploi. D'autant que ces « choix » ne sont pas le fruit du hasard et sont souvent fortement liés au milieu social d'appartenance et aux mécanismes de reproduction sociale. L'accès aux filières prestigieuses sélectives, reste l'apanage des enfants des milieux aisés. Enfin les jeunes issus de l'immigration peuvent faire les frais de la discrimination à l'embauche. En ce qui concerne **la signification de la localisation centrale** des jeunes de manière générale, elle peut s'expliquer par l'offre de logements qui correspond aux besoins de cette classe d'âge, soit la période du cycle de vie où les jeunes s'épanouissent et quittent le foyer parental. Outre les jeunes précisément issus de ces quartiers populaires et centraux, nombreux sont les jeunes adultes qui choisissent d'y habiter parce qu'ils présentent une attractivité en termes de possibilité de loisirs et de vie sociale active: proximité du centre, nombreuses écoles supérieures, quartiers animés, bien desservis par les transports en communs, logements locatifs variés et bon marché. En outre, la dynamique des quartiers n'est pas figée, preuve en est la gentrification de nombreux quartiers centraux du « croissant pauvre »⁵. D'autant que des projets de (ré)aménagement du territoire de grande envergure (canal) vont encore notablement changer la composition sociologique de ces quartiers centraux dits populaires.



Observatoire bruxellois de l'Emploi
Place De Brouckère 12, 1000 Bruxelles
<http://www.actiris.be>, rubrique Marché de l'Emploi



³ VANDERMOTTEN C.; OpCit.

⁴ GIRET J.-F., NAUZE-FICHET E., TOMASINI M., *Le déclassement des jeunes sur le marché du travail*; Données sociales—La société française, édition 2006.

⁵ VAN CRIEKINGEN M.; Que deviennent les quartiers centraux à Bruxelles ?, *Brussels Studies*, n°1, 2006.